VILLE DE CHAPONOST
5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE
04 78 45 31 33

# Quelles démarches pour quels travaux?

Je prévois de réaliser des travaux. Quelles sont les formalités ? Retrouvez les projets les plus courants et démarches qui y sont liées.

## Je prévois de réaliser des travaux : quelles sont les formalités ?

*La liste des travaux ci-dessous mentionnés n'est pas exhaustive mais représente la majeure partie des projets recensés sur la commune. Le service urbanisme est à votre disposition pour toute précision ou question sur un autre projet.*

### Dois-je recourir à un architecte ? +

## Je réalise des travaux de construction +

## Je fais des travaux dans ma maison +

## Je construis un mur ou une clôture +

## Je veux installer une piscine… +

# Une fois les travaux achevés

Une fois vos travaux réalisés (que ce soit dans le cadre des permis de construire ou des déclarations préalables) **vous devez faire parvenir en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.**
Il est important de noter que **c'est au bénéficiaire de l'autorisation de construire ou à son architecte que revient la responsabilité d'attester que les travaux ont bien été réalisés** conformément à l'autorisation obtenue.

# Important

**Attention, pour commencer les travaux il faut attendre** :

- soit une autorisation écrite
- soit que le délai d'instruction soit écoulé.

## SITUER



Vue plan

# ACCÈS RAPIDES

ANNUAIRES

PORTAIL FAMILLE

AQUEDUC

PLU

PUBLICATIONS

TRAVAUX

NEWSLETTER

ANNUAIRES

- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

commune de Chaponost